

Appel d'offres

Étude de pré faisabilité – Parc côtier de la Gaspésie

**Unité régionale loisir et sport
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine**

Mars 2021



UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT

Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Table des matières

1. Informations préliminaires	3
1.1. L'URLS GÎM	3
1.2. Délai de présentation de l'appel d'offres et modalités de réception des offres	3
2. Proposition d'affaires à analyser : Le Parc côtier de la Gaspésie	4
2.1. Trois grands réseaux.....	4
2.2. Un fonctionnement à la fine pointe de la technologie	4
2.3. Un développement en collaboration avec les acteurs du milieu	5
3. Objectifs de la démarche	6
4. Instructions aux soumissionnaires	6
4.1. Contenu de l'offre de service	6
4.2. Format de la soumission.....	6
4.3. Conditions d'admissibilité et conformité	6
4.4. Critères de sélection.....	7
4.5. Réserves.....	7



UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT

Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

1. Informations préliminaires

1.1. L'URLS GÎM

L'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) travaille au soutien et au développement du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. L'URLS GÎM a réalisé le [Plan de développement](#) : *Pour une culture du plein air en Gaspésie*. Déposé en avril 2019, le Plan vise à influencer l'évolution de la culture du plein air en Gaspésie, favorisant un mode de vie physiquement actif.

Lors des consultations ayant permis de dresser le portrait du plein air, «la difficulté à se concerter et se regrouper afin de développer des activités et des sites de plein air du territoire» a été identifiée comme une faiblesse par la majorité des intervenants. Les différentes actions qui ont été mises en œuvre par la suite, notamment dans les efforts d'accompagnement des municipalités pour le développement de lieux de plein air de proximité, ont également mis en lumière l'absence d'une planification territoriale du développement de ces lieux et des liens qui peuvent être créés par ceux-ci entre les différentes municipalités de la Gaspésie.

Dans les travaux qui ont suivi le dépôt du Plan de développement, l'implantation d'un parc linéaire côtier, longeant les rives de la Baie-des-Chaleurs et du Saint-Laurent, a été identifiée comme une action des plus structurante dans le développement du plein air sur les cinq MRC du territoire de la Gaspésie administrative.

L'URLS GÎM est représentée par :

Josée Darveau
Directrice générale
8, boulevard Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1E0
Téléphone : 418-388-2121, poste 102
Courriel : josee.darveau@urlsgim.com

1.2. Délai de présentation de l'appel d'offres et modalités de réception des offres

Les propositions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées par courriel, **avant 12h, le 30 avril 2021**, à l'attention de Josée Darveau, à l'adresse suivante : josée.darveau@urlsgim.com.

Les offres de service doivent être transmises en format PDF.

Les demandes d'informations complémentaires devront être adressées par courriel avant le 16 avril à 12 h. Le cas échéant, les informations complémentaires seront publiées sur la [page web du parc côtier de la Gaspésie](#) avant le 21 avril à 16 h. Ces informations seront alors considérées comme faisant partie de l'appel d'offres.



UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT

Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

2. Proposition d'affaires à analyser : Le Parc côtier de la Gaspésie

«Le Parc côtier de la Gaspésie, en utilisant des outils à la fine pointe de la technologie, permettrait de mettre en valeur des points d'intérêt tout le long de la côte gaspésienne, par un réseau de sentiers pédestres, de vélos hors route et de kayaks, développé en partenariat avec les acteurs du milieu.»

2.1. Trois grands réseaux

La mise en place des trois réseaux de sentiers viserait à mettre en valeur des points d'intérêts du territoire en les reliant aux noyaux villageois. Ne constituant pas des réseaux ininterrompus (comme ce que la Route verte propose), ils permettraient cependant l'avancement sur le territoire et pourraient constituer un parcours, en les reliant entre eux par un déplacement en transport collectif ou en voiture.

Le réseau pédestre

Le réseau de marche du Parc côtier utiliserait, dans les cinq MRC du territoire, les plages, les sentiers et là où on le retrouve, le chemin de fer (le long de la bordure sud de l'emprise) pour relier les trottoirs de différentes municipalités aux paysages côtiers. Les sentiers du réseau seraient aménagés de façon à en permettre une utilisation sur quatre saisons.

Le réseau de vélo hors route

Le réseau de vélo hors route offrirait des parcours d'intérêt le long de la côte, dans l'arrière-pays ou dans les noyaux villageois, pour des randonnées accessibles à tous, en dehors de la route 132. Il favoriserait le transport actif dans les villages et entre ceux-ci. À certains endroits, le réseau pédestre et le réseau de vélo hors route pourraient partager le même espace dans un sentier multiusager.

Le réseau de kayak de mer

Le troisième réseau viserait à développer les parcours d'intérêt en kayak de mer le long de la côte, dans l'esprit de la toute nouvelle [Route bleue](#) déployée par la Fédération Canot Kayak Québec, favorisant l'initiation aux sports de pagaie et la découverte du milieu maritime.

2.2. Un fonctionnement à la fine pointe de la technologie

L'intelligence artificielle au cœur du parc côtier

À l'exception de services sanitaires de base, le Parc ne posséderait aucun bâtiment d'accueil ou d'information, non plus de lieu physique pour l'administration. Toute l'intelligence reliée à la gestion du service à la clientèle, à l'accompagnement des utilisateurs ou à la réservation des espaces, des équipements et des services serait complètement désincarnée; ces services pourraient se situer n'importe où, tout en privilégiant l'établissement de travailleurs sur le territoire de la Gaspésie. Les détails de mise en œuvre de cette intelligence artificielle restent à définir.



UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT

Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Une organisation viable ne nécessitant pas un soutien financier récurrent

Des services payants, offerts par le Parc permettraient d'en assurer le financement et le fonctionnement. Entre autres :

- Service d'accompagnement des usagers (compagnon virtuel)
- Stationnements payants, pour les utilisateurs quotidiens et les adeptes de la vanlife
- Sites de camping sauvage (non accessibles en voiture)
- Location d'équipements en bornes (vélos, kayaks, accessoires)
- Frais de commercialisation des autres produits offerts par les partenaires

2.3. Un développement en collaboration avec les acteurs du milieu

Un partenariat dans l'offre de services

D'autres services, qui pourraient être mis en marché par le service de relation à la clientèle (CRM) du Parc, seraient offerts par des partenaires/acteurs, qui pourront être des municipalités, des organismes sans but lucratif ou des partenaires privés :

- des services d'hébergements (camping aménagé, chalets, cabines, hébergement insolite, B&B, auberge, etc.)
- des services alimentaires (restaurant, cantine, café, épicerie, boîte à lunch, panier du randonneur, etc.)
- des services d'accompagnements et de loisirs (service de guides, activités d'interprétation, forfaits, activités culturelles, etc.)

Du transport collectif harmonisé avec les activités de plein air

Sur la route 132, on retrouve le service de transport collectif de la RÉGÎM, qui assure une connexion entre les différents villages. Avec son projet de transport collectif intelligent, la RÉGÎM pourrait développer une offre de navette, soit vers le départ d'un parcours, pour en assurer le retour, ou encore pour connecter différents parcours entre eux. Les minigares HUBBS du projet ayant déjà prévu des vélos électriques en bornes, elles pourraient également offrir des vélos hors route en borne. Le retour du train passager pourrait également permettre un déplacement entre les différentes gares et rendrait le Parc accessible aux visiteurs, sans l'usage de la voiture.

Un développement territorial assuré par le milieu

Les parcours de village en village seraient développés par chaque municipalité ou chaque MRC. Celles-ci devraient pouvoir choisir leur rythme de développement ainsi que le type d'infrastructures et de services qu'elles désireraient implanter sur leur territoire, tout en s'inscrivant dans une vision d'ensemble permettant de connecter ces parcours entre eux afin de constituer trois grands réseaux (kayak, vélo, marche). Aux fins de la présente étude, les parcours d'intérêt pouvant constituer les trois grands réseaux seront identifiés dans chacune des MRC, et pourront être fournis au soumissionnaire retenu, à titre indicatif.



UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT

Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

3. Objectifs de la démarche

- Par une consultation des parties prenantes, des documents et de l'ensemble des informations existantes, valider la proposition d'affaires telle que présentée. Les différents éléments de la proposition d'affaires pourront être validés ou invalidés par l'étude, et d'autres éléments pourraient être proposés;
- Évaluer le positionnement de la proposition d'affaires en lien avec les possibilités actuelles du marché du plein air (régional, provincial et international);
- Analyser les défis et opportunités de réalisations;
- Analyser la faisabilité financière, technique et sociale du projet;
- Présenter les résultats de l'étude ;
- Le cas échéant, faire des recommandations pour assurer la mise en œuvre du projet dans son ensemble, et pour chacune des MRC.

4. Instructions aux soumissionnaires

4.1. Contenu de l'offre de service

- Informations sur la firme
- Mandats similaires réalisés
- Compréhension : réflexion sur le mandat d'évaluation du projet
- Méthodologie : approche proposée pour la réalisation de l'étude de pré-faisabilité
- Échéancier proposé pour les différentes étapes (pour les consultations qui seraient nécessaires auprès des parties prenantes du projet, envisager différentes options en lien avec la situation actuelle de pandémie) et le dépôt de l'étude
- Budget détaillé incluant les frais suivants :
 - honoraires professionnels (nombre d'heures et tarif horaire, le tout ventilé selon le temps accordé à chaque activité ou partie du projet)
 - frais de déplacement, incluant repas et hébergement (s'il y a lieu)

4.2. Format de la soumission

Le soumissionnaire devra envoyer son offre en un seul fichier électronique PDF et présenter son offre en se conformant aux exigences du présent document d'appel d'offres.

4.3. Conditions d'admissibilité et conformité

Toute offre ne satisfaisant pas à l'une ou à l'autre des conditions ci-après décrites sera jugée non conforme et automatiquement rejetée :

- L'offre s'adresse spécifiquement à l'URLS GÎM;
 - L'offre doit être présentée dans le délai prescrit;
 - L'offre ainsi que les documents afférents doivent être rédigés en français et dans le format déterminé au point 4.2;
 - L'offre ne doit en aucune façon être conditionnelle ou restrictive.
-



UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT

Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

4.4. Critères de sélection

L'évaluation des soumissions portera principalement sur la qualité des propositions.

L'évaluation sera effectuée à partir des critères suivants :

- Expertise de la firme dans la réalisation de mandats similaires;
- Réflexion sur le mandat d'évaluation et sur le projet;
- Méthodologie et échéancier proposé;
- Professionnalisme général de la proposition.

4.5. Réserves

- L'URLS GÎM ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
- L'URLS GÎM peut passer outre à tout vice de forme ou de défaut mineur que peut contenir la soumission.
- L'URLS GÎM n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.
- L'URLS GÎM ne s'engage à encourir quelque responsabilité que ce soit pour les frais et pertes subis par les soumissionnaires.
- Nonobstant l'acceptation de la soumission, l'URLS GÎM se réserve le droit de ne pas donner suite au projet, de ne le faire exécuter qu'en partie ou de l'exécuter elle-même en tout ou en partie. Elle se réserve aussi le droit d'accorder le contrat en tout ou en partie à un ou plusieurs soumissionnaires.
- L'URLS GÎM se réserve le droit de négocier le prix de l'offre avec le soumissionnaire de son choix.